

PORT DES APPAREILS RESPIRATOIRES ISOLANTS - GIES V2016 (Initial/Recyclage)



Durée : 1/2 JOURNEE (4 HEURES)

Participants

8 personnes (maximum)

Public concerné :

- Toute personne étant amenée à porter une protection respiratoire isolante à circuit ouvert dans le cadre d'interventions et travaux en atmosphère non respirable.
- Etanchéité de la pièce faciale satisfaisante
- Personnel équipé de ses EPI : tenue de travail, gants, casque et chaussures de sécurité

Pré-requis

- Personnel titulaire du GIES (1 ou 2) ou N1/N2 ou RC1/RC2 (par OF labellisé UIC) ou équivalent EU
- Attestation employeur de non-contre indication au port de l'ARI et au travail en hauteur

Méthodes et Moyens

- Notre formateur est habilité par le MASE MEDITERRANEE GIPHISE dans le cadre de notre habilitation aux formations GIES
- Formation qui s'appuie sur un questionnaire point-zéro, des supports multimédia (vidéo projection) et des exercices pratiques en 4 ateliers (dont un examen théorique)

Moyens de suivi

Le formateur et les stagiaires signent une feuille d'émergence par demi-journée.

Validation des acquis

- Les exercices pratiques seront réalisés avec port d'un ARI dorsal autonome et d'un ARI à adduction d'air sur chariot, avec vérification de l'étanchéité parfaite de la pièce faciale.
- Formation validée à travers une évaluation des acquis pratiques et un questionnaire.
- Remise d'une attestation de formation et inscription du résultat dans BASEFORM MMG pour édition de la carte.
- Cette formation doit être recyclée tous les ans (date à date) Tolérance de dépassement d'un mois maximum, si la personne est inscrite à une session de recyclage dans les 30 jours qui suivent la fin de validité. Au-delà, demande de dérogation obligatoire.

Lieu de la formation

Au sein de l'agence labellisée par le Mase Méditerranée Giphise pour l'ARI GIES

Accessibilité Handicapé

Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Se renseigner auprès de l'agence concernant l'accès à la formation visée.

Tarif

Nous consulter

RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE

Article R.4323-106 du Code du Travail: « L'employeur fait bénéficier les travailleurs devant utiliser un équipement de protection individuelle d'une formation adéquate comportant, en tant que de besoin, un entraînement au port de cet équipement. ». Documents de référence : NF EN 6 529 et Procédure GIES/PRO/610 : Cahier des charges pour les formations au port des ARI – V2016 (version en vigueur)

OBJECTIFS :

- Connaître les risques inhérents aux travaux en présence de gaz et les appareils pour s'en préserver
- Savoir contrôler, s'équiper et travailler avec un ARI
- Respecter et appliquer les procédures de sécurité

PROGRAMME :

- PARTIE THEORIQUE
- REALISATION DU QUESTIONNAIRE « POINT-ZERO »
Détection des connaissances des stagiaires
- CORRECTION COLLECTIVE DU QUESTIONNAIRE « POINT-ZERO »- NOTIONS FONDAMENTALES
Sigle ARI,
Aptitude médicale
Description des différents types d'équipements et de leurs composants
Reconnaissance bouteilles d'air,
Sifflet, étanchéité masque,
Contrôles du matériel avant utilisation : RAPACE
Indication manomètre, protection gaz,
Détecteur, surveillant,
Monoxyde de carbone, danger des atmosphères non respirables
Vérification de l'assimilation des réponses

- PARTIE PRATIQUE - 4 ATELIERS (réalisés sur plateau technique)

Exercice 1 : ARI dorsal autonome

Réalisation d'un parcours permettant de prendre en compte le poids et l'encombrement de l'ARI

Utilisation d'une échelle pour accéder à un échafaudage et protection en cas d'alerte gaz

Exercice 2 : ARI à adduction d'air sur chariot

Intervention avec un surveillant et deux intervenants sous masque : vérification du matériel et de l'installation

Simulation de 2 coupures d'air : la 1ère < à 10 s dans le parcours, la 2ème sur ~ 10 m en fin de parcours plat. Renouvellement exercice possible 1 fois si échec.

Exercice 3 : atelier montage / démontage d'un ARI autonome (équipement et changement de bouteille)

Exercice 4 : Atelier examen